

Centre Pénitentiaire de Maubeuge	NOTE DE SERVICE	DIR N°187-07-01
Direction DG		16 juillet 2020

Objet : Nouvelle organisation des parloirs

Dans le cadre de la stratégie nationale de déconfinement, et au sortir de l'état d'urgence sanitaire, je vous informe qu'à compter du jeudi 16 juillet 2020, les parloirs se dérouleront sans dispositif de séparation.

La prise de rendez-vous des parloirs fonctionnera à nouveau à compter du lundi 20 juillet 2020 au niveau de l'accueil famille et par téléphone du lundi au jeudi matin. De plus, afin de faciliter la prise de rendez-vous téléphonique, nous maintenons jusque la fin du mois de juillet 2020 un accueil téléphonique tous les lundis de 14h00 à 17h00.

Afin de limiter le risque de propagation du virus au sein de l'établissement, les mesures de précautions suivantes sont prises ou maintenues :

- Alternance d'utilisation des cabines des parloirs afin de permettre la désinfection des lieux et limiter le risque de propagation du virus entre les visiteurs.
- Nécessiter de maintenir les gestes barrières
- Maintien de la durée des parloirs à 45 minutes.
- Arrêt des parloirs le lundi après-midi pour le centre de détention (retour à la normale).
- **Limitation des visiteurs à 2 personnes et un enfant de moins de 11 ans.** Le port du masque et l'utilisation gel hydro-alcoolique à l'entrée de l'établissement sont obligatoires sauf pour les enfants de moins de 11 ans qui ne sont pas soumis au port obligatoire du masque bien que celui-ci reste vivement conseillé.
- **Port du masque** par les détenus et par les familles **durant toute la durée du parloir et désinfection des mains avant et après les parloirs**
- Réouverture de l'accueil famille à compter du lundi 20/07/2020 sans garde d'enfant pour le moment.

En cas de non-respect des mesures barrières, les mesures de protections de la collectivité suivantes seront prises :

- Les personnes détenues seront placées en **quatorzaine dans leur cellule d'affectation**. Ce qui entraîne :
 - Interdictions d'accéder aux activités collectives (activités diverses, cultes, bibliothèques, sports, travail, formation professionnelle..).
 - Une seule promenade le matin avec leur étage d'affectation. Isolement et port du masque obligatoire durant le mouvement vers la promenade
- **Le permis de visite des visiteurs sera suspendu durant 3 semaines.**
- Le JAP sera avisé pour non octroi des RPSE ou retrait CRP.

Selon l'évolution de la pandémie et le respect des mesures barrières, le retour à un fonctionnement normal pourra être envisagé progressivement ou être remis en cause par des mesures plus contraignantes si des cas de contamination au COVID-19 étaient détectés au sein de l'établissement ou à proximité.



Le directeur,
D. GILLIQUO
 HAMADACHE Kamel
 adjoint au
 Chef d'établissement